

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs DICRIM



Chers administrés,

La sécurité des habitants de Préserville fait partie des préoccupations de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin et conformément aux obligations en vigueur, le présent document **DICRIM**, vous informe des différents risques identifiés et cartographiés par la Préfecture de la Haute Garonne sur notre commune, ainsi que les consignes de sécurité que vous devez connaître et entreprendre en cas d'événement.

Il mentionne enfin les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous demande de lire attentivement ce document et de **le conserver précieusement**.

En complément de ce travail d'information, la Commune élabore un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux afin de gérer les risques identifiés.

La mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés. En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture .

Le maire
Mireille BENETTI

SOMMAIRE

PRESENTATION DE LA COMMUNE

UN RISQUE MAJEUR = aléa + enjeux

CONSIGNES GENERALES

LES RISQUES

Risque inondations -crues

Risques météorologiques

Risque de mouvement de terrain

Risque nucléaire

Risque terroriste

Risque sismique

**LES PRINCIPALES CONSIGNES
A RETENIR**

RENSEIGNEMENTS UTILES

**KIT D'URGENCE – AUTOPROTECTION
DU CITOYEN**

DEMARCHES D'INDEMNISATION

PRESENTATION DE LA COMMUNE

SUPERFICIE DU TERRITOIRE

La commune étale son territoire sur 12.19 km².

SITUATION Source Wikipédia

Préserville est situé 19 km au sud-est de l'agglomération Toulousaine. Elle fait partie de la troisième circonscription de la Haute-Garonne de la communauté de communes des Terres du Lauragais et du canton d'Escalquens

Les 7 communes limitrophes sont :



La commune est arrosée par

- la Marcaissonne affluent de l'Hers-Mort, sous-affluent de la Garonne soumise à des débordements.
- La Saune est un affluent de l'Hers-Mort en rive droite. Elle prend sa source dans les collines élevées et rocheuses qui sillonnent le canton de Revel et se jette dans l'Hers-mort à Toulouse peu après Quint.

LA POPULATION

En 2018(source INSEE) la population était de 716 habitants principalement situés autour des 2 routes départementales.

Il y a très peu de

- résidences secondaires sur la commune.
- Personnes seules vulnérables.

STRUCTURE DU VILLAGE

Le caractère rural de la commune située environ à 10 km de Saint Orens de Gameville sur une ligne de crêtes en fait une zone d'attractivité certaine.

Préserville est traversée par 2 routes départementales : RD31 et RD54, qui déterminent principalement 4 entrées très diverses.

INFRASTRUCTURES

Enseignement :

- Présent sur la commune, le groupe scolaire "Le Grand Cèdre" , regroupement pédagogique avec la commune d'Aurin accueille les élèves de maternelle et de primaire route de Fourquevaux (RD31).
- Un centre de loisirs dans les préfabriqués au-dessus de l'école.

Sport :

- Un court de tennis situé à proximité de l'école est mis à disposition du Tennis Club de Préserville. Le mur d'entraînement attenant est ouvert à tous.
- Un ball-trap type "parcours de chasse" implanté au lieu -dit Sainte Marie à la limite de Tarabel et vers Aurin fonctionne les samedis et les lundis après-midi de février à septembre.

Loisirs :

Un city stade situé en dessous de l'école permet aux différentes générations de s'y rencontrer.

Culture et patrimoine :

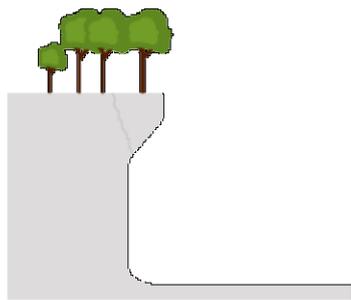
- Salle socioculturelle « La Fontaine » permettant la représentation de spectacles et l'organisation de manifestations festives.
- Bibliothèque.
- L'église paroissiale Saint Antoine du diocèse de Revel.



UN RISQUE MAJEUR

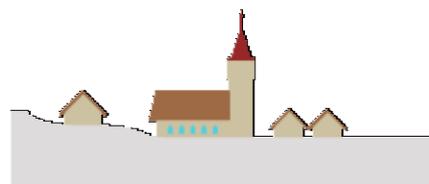
= aléa + enjeux

C'est un phénomène naturel ou technologique qui peut entraîner des conséquences graves pour les personnes ou sur l'environnement bien que sa fréquence soit faible.



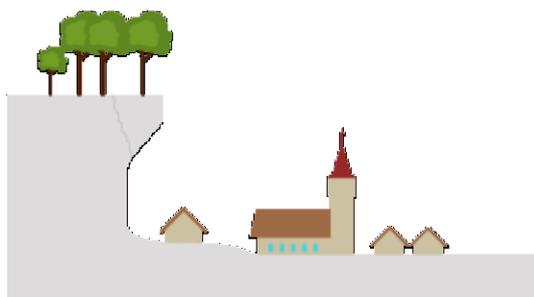
ALÉA naturel

Le terrain pourrait s'effondrer sous l'effet de l'érosion.



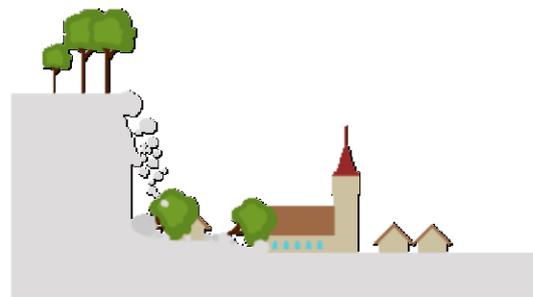
ENJEUX

Des populations et des infrastructures



RISQUE

Les habitants sont potentiellement menacés par l'aléa.



CATASTROPHE

L'aléa s'est produit, faisant des victimes et des dégâts matériels.

L'information préventive des populations

Elle permet d'entretenir une culture du risque et de dispenser les consignes de sécurité pour y faire face.

Elle a été instauré par le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 qui mentionne que : « *l'information donnée aux citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.* »

Notre Commune est concernée par :

- des **risques naturels**, tels que les tempêtes et vents violents, les intempéries hivernales, les séismes de faible intensité, les inondations, les mouvements de terrain de type retrait et gonflement des argiles.
- des **risques technologiques**, tels que les accidents nucléaires.
- le **risque terroriste**.
- un risque **sismique** très faible

CONSIGNES GENERALES

Ce qu'il faut faire

- Se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner.

- Écouter la radio :
Sud radio : 101,8 FM
France bleu : 91.8 FM



Avant, prévoir :



-une radio portable équipée de piles

-une lampe de poche équipée de piles



-une réserve d'eau potable

-un sac contenant les affaires de 1ère nécessité



Ce qu'il ne faut pas faire



Ne pas fumer (fuite éventuelle de gaz)



Ne pas aller chercher les enfants à l'école; ils y sont en sécurité, l'équipe enseignante s'en occupe.



Ne pas téléphoner sauf en cas de nécessité vitale (pour éviter l'encombrement des réseaux et libérer les lignes pour les secours)

Affaires de 1ère nécessité



Médicaments urgents	
Vêtements de rechange et chauds	
Couvertures	
Eau potable	
lampe de poche avec rechange de piles adaptées	
Papiers d'identité et importants	



Confinement

- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer
- Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation
- Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues.



Évacuation

- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)
- Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1ere nécessité
- Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues.

LES RISQUES

Risque inondations - Crues



Qu'est ce qu'une inondation ?

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître (remontées de nappes phréatiques), et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

L'historique des principales inondations

La Commune a connu 5 inondations de plaine (crue lente) entre 1996 et 2018

Le risque inondation sur la commune

- zone ou secteur concernés sont identifiés par la carte ci -jointe.

Les actions et travaux entrepris par la commune

- Repérage des zones exposées
- Maîtrise de l'aménagement et de l'urbanisation
- Entretien des fossés
- Information de la population.

Les conseils de comportement

Dans tous les cas, appliquer les réflexes de mise à l'abri et consignes générales.

Ne pas s'opposer au travail des sauveteurs qui proposent une évacuatio

QUE FAIRE ?



EN ZONE INONDABLE :

AVANT	PENDANT	APRES
<p>- S'informer des risques, des modes d'alerte et les consignes ;</p> <p>- se tenir au courant de la météo ;</p> <p>- prévoir les équipements nécessaires cf rubrique « ce qu'il faut faire » et « affaires de 1ère nécessité » ;</p> <p>- simuler annuellement ;</p> <p>et de façon spécifique :</p> <p>- mettre les biens à sauvegarder en sécurité (étage, grenier...) ;</p> <p>- localiser les arrivées des réseaux (électricité, gaz) ;</p> <p>- amarrer tout ce qui peut flotter ;</p> <p>- limiter les déplacements, éviter les zones proches des cours d'eau susceptibles d'être inondées ;</p> <p>- repérer les stationnements hors zones inondable ;</p> <p>-respecter les déviations mises en place.</p>	<p>- Suivre l'évolution météorologique et de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie ;</p> <p>- respecter les consignes reçues ;</p> <p>- fermer portes et fenêtres</p> <p>- couper les réseaux (électricité, gaz) ;</p> <p>- n'évacuer que sur préconisation des autorités ou des secours</p> <p>- se réfugier sur un point haut (étage, colline) ;</p> <p>- respecter les déviations mises en place et ne pas s'engager sur une route inondée, à pied ou avec un véhicule;</p> <p>- ne pas tenter de rejoindre ses proches ou aller chercher les enfants à l'école ;</p> <p>- éviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.</p>	<p>- Aérer le bâtiment ;</p> <p>- désinfecter à l'eau de javel</p> <p>- aider les personnes qui ont besoin ;</p> <p>- ne rétablir l'électricité que si l'installation est sèche ;</p> <p>- chauffer dès que possible ;</p> <p>- s'assurer que l'eau soit potable ;</p> <p>- dresser un inventaire complet des dommages causés à la propriété pour pouvoir le communiquer à la compagnie d'assurance.</p>

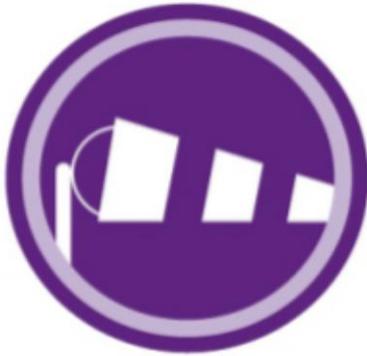
Rappel des consignes de sécurité



S'INFORMER ?

- Mairie
- Préfecture – SIRACEDPC <http://www.haute-garonne.gouv.fr/risquesmajeurs>
- DREAL - Service de prévision des crues <http://www.vigicrues.gouv.fr/>
- DDT
- Service de Restauration des Terrains en Montagne, ONF
- Service Départemental d'Incendie et de Secour
- Gendarmerie

Risques météorologiques



LES DIFFÉRENTS TYPES DE PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES ?

Les phénomènes météorologiques sont les suivants :

- Vent violent
- Orages
- Pluie-inondation
- Inondation
- Vagues-submersion
- Grand froid
- Canicule
- Avalanche
- Neige-verglas

QUELS SONT LES RISQUES DANS LA COMMUNE ?

La commune est soumise aux risques météorologiques suivants :

Vent violent, orages, pluies inondation, glissement de terrain, grand froid, canicule, neige et verglas.

L'historique des principales tempêtes ayant entraîné des dégâts :

Pas d'historique sur la Commune

La vigilance météorologique

La carte de vigilance est conçue pour informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux. Elle vise à attirer l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et à faire connaître les précautions pour se protéger.

La Vigilance est également destinée aux services de la sécurité civile et aux autorités sanitaires qui peuvent ainsi alerter et mobiliser respectivement les équipes d'intervention et les professionnels et structures de santé.

Elle est actualisée deux fois par jour (à 6 h et 16 h) pour une diffusion optimale par les services de sécurité et les médias.

Elle signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les prochaines 24 heures.

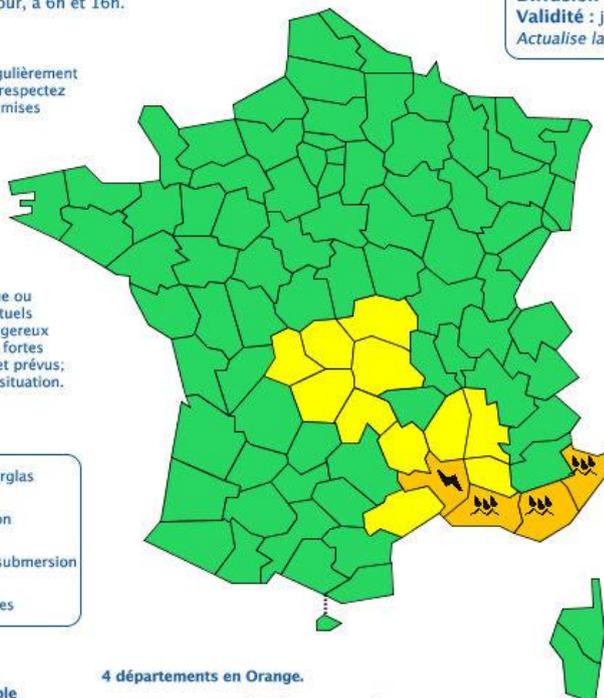
Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.
- Soyez très vigilant**, des phénomènes dangereux sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
- Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex : mistral, orage d'été, montée des eaux, fortes vagues submergeant le littoral) sont en effet prévus; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.
- Pas de vigilance particulière.**

 Vent violent	 Neige-verglas
 Pluie-Inondation	 Inondation
 Orages	 Vagues-submersion
 Grand Froid	 Avalanches

 Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



4 départements en Orange.

 **METEO FRANCE**
Toujours un temps d'avance

Copyright Météo-France

Diffusion : le mardi 25 novembre 2014 à 10h09
Validité : jusqu'au mercredi 26 novembre 2014 à 06h00
Actualise la carte du mardi 25 novembre 2014 à 06h00

Episode pluvio-orageux localement intense du Gard aux Alpes Maritimes. Crue en cours sur l'Argens-aval. Risque de crue sur le Gapeau.

Consultez le **bulletin national** et/ou les **bulletins régionaux**

Conseils des pouvoirs publics :

Orages/Orange – Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques. – A l'approche d'un orage, mettez en sécurité vos biens et abritez-vous hors des zones boisées. Crues/Orange – Respectez les déviations mises en place. – Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée. – Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux. Précipitations/Orange – Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement ou toute autre activité extérieure. – Renseignez-vous sur les conditions de circulation.

Quatre couleurs pour quatre niveaux de vigilance :

Vert : pas de vigilance particulière.

Jaune : être attentif à la pratique d'activités sensibles au risque météorologique; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont prévus
Se tenir au courant de l'évolution météorologique

Orange : être très vigilant; des phénomènes dangereux sont prévus.

Se tenir informé de l'évolution météorologique et suivre les consignes données. C'est à ce niveau de vigilance que la Préfecture alerte l'ensemble des communes ainsi que les principaux services et opérateurs concernés.

La vigilance est également diffusée au public via un communiqué de presse.

Rouge : vigilance absolue obligatoire, car des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.

Se tenir régulièrement informé de l'évolution météorologique et se conformer aux consignes données.

Où trouver la carte de vigilance ?

La carte et les bulletins de vigilance sont consultables en permanence sur le site :

<http://vigilance.meteofrance.com/>.

En situation orange ou rouge, les services téléphoniques de Météo-France reprennent l'information. Les médias reçoivent également ces éléments et peuvent communiquer une information spéciale en cas de danger.

L'alerte des communes et des services et l'information de la population :

Dès que la vigilance pour un phénomène météorologique atteint le niveau orange, la préfecture alerte l'ensemble des communes du département ainsi que les principaux services et opérateurs concernés.

La vigilance est également diffusée au public via un communiqué de presse dès le niveau orange

QUE FAIRE ?



S'INFORMER ?

- Site Internet de vigilance météorologique : <http://vigilance.meteofrance.com/>
- Mairie
- Préfecture – SIRACEDPC : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/risquesmajeurs>
- DREAL - Service de prévision des crues
- DDT
- Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Gendarmerie
- Police

A chaque risque météorologique, sont associées des conséquences possibles et des conseils de comportement (cf. fiches risques ci-après).

En cas de VENT VIOLENT



Un vent est estimé violent donc dangereux lorsque sa vitesse atteint 80 km/h en vent moyen et 100 km/h en rafale à l'intérieur des terres.

LES RISQUES :

Toitures et cheminées endommagées, arbres arrachés, chutes de branches, chute de grue, arrachage de chapiteaux, circulation routière perturbée, véhicules déportés sur les routes, coupures d'électricité et de téléphone ;

- Limitez vos déplacements.
- Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments à l'abri du vent

En cas d'ORAGE

Un orage est un phénomène atmosphérique caractérisé par un éclair et un coup de tonnerre. Il est toujours lié à la présence d'un nuage de type cumulonimbus et est souvent accompagné par un ensemble de phénomènes violents : rafales de vent, pluies intenses, parfois grêle, trombe et tornade. La foudre (décharge électrique) est le nom donné à un éclair lorsqu'il touche le sol.



LES RISQUES :

- Crues-éclairs,
- inondations de caves et points bas,
- destruction de cultures, dégâts importants sur l'habitat léger et les installations provisoires,
- feux suite à des impacts de foudre.

- Mettez à l'abri les animaux et tous les matériels pouvant être emportés par le vent et présentant un risque pour autrui.
- Gagnez votre habitation ou un abri et évitez toutes sorties.
- En cas d'obligation de déplacement, soyez prudents et vigilants, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses. N'hésitez pas à vous arrêter dans un lieu sûr.
- Si vous êtes au volant, modérez votre vitesse.
- Si vous êtes dehors, évitez de marcher sur les trottoirs en raison de chutes possibles de tuiles, d'antennes, etc.
- Ne touchez pas aux fils électriques tombés sur la chaussée.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Se mettre à l'abri.



Fermer portes et fenêtres.



Écouter la radio.



Ne pas se déplacer.



Ne pas aller chercher les enfants à l'école.



Ne pas téléphoner sauf urgence médicale.



Ne pas intervenir sur les toitures.



Ne pas s'approcher des fils électriques.



En cas de NEIGE / VERGLAS / GRAND FROID



La neige est une précipitation solide qui tombe d'un nuage et atteint le sol lorsque la température de l'air est négative ou voisine de 0°C.

Le verglas est lié à une précipitation : c'est un dépôt de glace compacte provenant d'une pluie ou bruine qui se congèle en entrant en contact avec le sol.

L'épisode de grand froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique.

L'épisode dure au moins deux jours.
Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée,

LES RISQUES :

- Perturbation des circulations routière, aérienne et ferroviaire,
- formation de plaques de glace,
- effondrement des toitures, des serres et des branches d'arbres sous le poids de la neige,
- dégâts sur les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

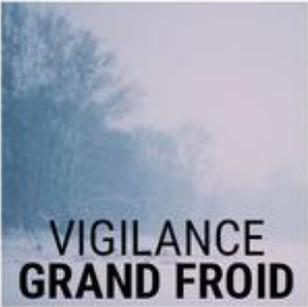
AVANT

- Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales, consulter la vigilance météo
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant au plus vite l'organisme qui en assure la gestion.

PENDANT

- Dans la mesure du possible restez chez vous.
- N'entrez aucun déplacement autre que ceux absolument indispensables.
- En cas d'obligation de déplacement, signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches

- Munissez-vous d'équipements spéciaux.
- Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation.
- Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre heures sur la route à bord de votre véhicule (boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé)
- Ne quittez sous aucun prétexte les itinéraires balisés sauf sur sollicitation des sauveteurs.
- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le " 115 ".
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours
- Installez impérativement vos groupes électrogènes à l'extérieur
- N'utilisez pas pour vous chauffer :
 - des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero ; etc.
 - les chauffages d'appoint à combustion en continu
- Aérez votre logement quelques minutes même en hiver.
- Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, ne gardez pas de vêtements humides.
- De retour à l'intérieur assurez-vous un repos prolongé, avec douche
- Alimentez-vous convenablement, prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.
- Dans tous les cas, appliquer les réflexes de mise à l'abri et consignes générales.

 <p>Limitez vos déplacements et mettez-vous à l'abri</p>	 <p>Habillez-vous chaudement et ne gardez pas de vêtements humides</p>	 <p>Emportez des vêtements chauds, des vivres et votre téléphone chargé</p>
 <p>Évitez les efforts brusques</p>	 <p>VIGILANCE GRAND FROID</p>	 <p>Prévenez le 115 si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté</p>
 <p>N'utilisez pas les chauffages à combustion en continu</p>	 <p>Vérifiez le bon état de marche de votre installation de chauffage</p>	 <p>Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement</p>
 <ul style="list-style-type: none"> • INFORMEZ-VOUS auprès des autorités et de Météo France • SUIVEZ les comptes officiels sur les réseaux sociaux • RESPECTEZ les consignes données par les autorités 		

Mettez-vous à l'abri

Évitez les sorties le soir, la nuit et en début de matinée

Signalez votre départ et votre destination à vos proches

Habillez-vous chaudement et ne gardez pas de vêtements humides

VIGILANCE GRAND FROID

Prévenez le 115 si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté

N'utilisez pas les chauffages à combustion en continu

Vérifiez le bon état de marche de votre installation de chauffage

Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement

• INFORMEZ-VOUS auprès des autorités et de Météo France
• SUIVEZ les comptes officiels sur les réseaux sociaux
• RESPECTEZ les consignes données par les autorités

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR | @Place_Beaurevoir | @Ministere_Interieur | @Ministere_Interieur | www.interieur.gouv.fr

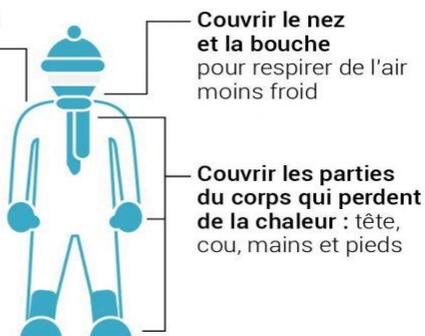
Les conseils en cas de grand froid

Pour sortir

Mettre plusieurs couches de vêtements plus un coupe-vent imperméable



Bien manger car le froid demande au corps des efforts supplémentaires



Éviter les efforts physiques surtout pour les personnes ayant des problèmes cardio-vasculaires

Éviter de sortir les bébés même bien protégés

En voiture

Bien se renseigner sur la météo et l'état des routes



Pour un long trajet, prévoir des couvertures, une trousse de secours, un téléphone portable chargé et une boisson chaude

Intoxications au monoxyde de carbone

Chaque année, 1500 personnes meurent intoxiquées par ce gaz inodore. Pour diminuer les risques :



- Ne pas utiliser de groupes électrogènes dans des pièces fermées et non ventilées
- Ne pas brancher de chauffage d'appoint à combustion en continu
- Aérer au moins cinq minutes tous les jours



En cas de CANICULE

Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

Le danger est présent lorsque 3 conditions sont réunies :



Il fait très chaud



La température ne descend pas la nuit



Le phénomène dure depuis plusieurs jours

Les risques :

- Déshydratation, aggravation de maladie chronique
- Coup de chaleur notamment pour les personnes fragiles (personnes âgées, les malades, les nourrissons, etc.) et pour les personnes en bonne santé (les sportifs et travailleurs manuels exposés à la chaleur, ...).

Les symptômes de la déshydratation :

- des crampes musculaires aux bras, aux jambes, au ventre
- un épuisement qui se traduit par des étourdissements, une faiblesse, une tendance inhabituelle à l'insomnie.

Les symptômes du coup de chaleur (ou hyperthermie)

Il survient lorsque le corps n'arrive plus à contrôler sa température qui augmente alors rapidement :

- une agressivité inhabituelle, une peau chaude, rouge et sèche, des maux de tête, des somnolences et une soif intense, des nausées, une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.



En période de fortes chaleurs et de canicule

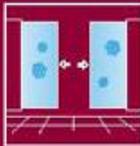
Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en la séchant avec un léger courant d'air et ...

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.



Je bois environ 1,5l d'eau par jour.



Je mange normalement.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Enfant ou adulte

Je bois beaucoup d'eau et ...

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.



Je ne reste pas en plein soleil.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.



Je prends des nouvelles de mon entourage.



- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin ou le 15.
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais.
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit
- Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans
- un dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour.
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou
- en prenant des douches ou des bains.
- Buvez beaucoup d'eau plusieurs fois par jour si vous êtes un adulte ou un enfant, et environ 1.5L d'eau par jour si vous êtes une personne âgée et mangez normalement.
- Continuez à manger normalement.
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h).
- Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers
- Limitez vos activités

Risque de mouvements de terrain

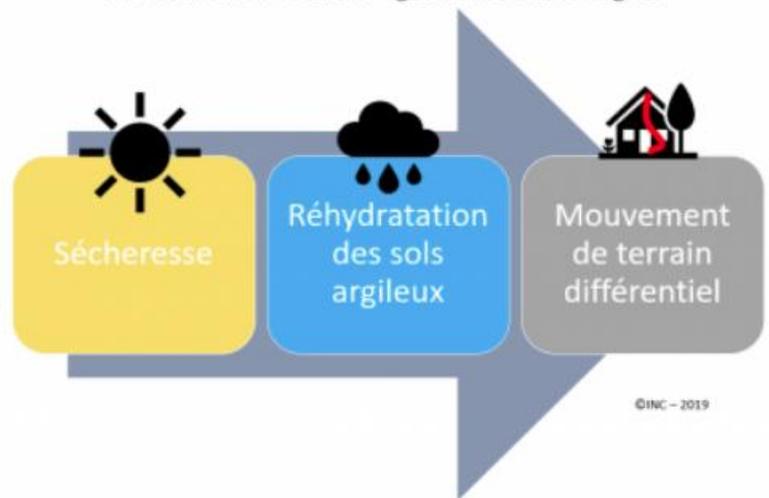


La commune est exposée au risque de mouvement différentiel de terrain lié au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux. Les premiers effets sont des fissures sur les constructions d'habitations ou agricoles, et en cas extrême le risque d'effondrement du bâtiment. Ce risque ne représente à priori pas de danger pour les personnes mais occasionne des dégâts sur les constructions.

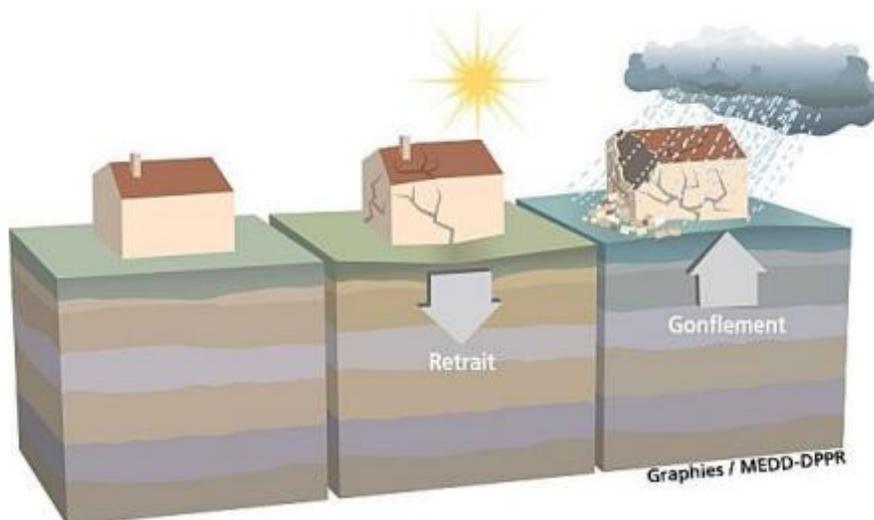


Sols argileux

Phénomène de retrait – gonflement des argiles



©INC – 2019



Les glissements de terrain sont des déplacements plus ou moins lents (quelques millimètres par an à quelques mètres par jour) du sol ou du sous-sol. Ces différents mouvements de terrain peuvent être favorisés par le changement climatique avec son impact sur la pluviométrie, l'allongement de la sécheresse estivale, le mouvement des nappes phréatiques.

COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Selon la vitesse de déplacement, on peut distinguer :

- Les mouvements lents, qui entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'humain. Ils regroupent principalement les affaissements, les tassements, les glissements, le retrait-gonflement des argiles. Ils peuvent être précurseurs d'un mouvement rapide.
- Les mouvements rapides, qui se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements (cavités souterraines, ...), les chutes de pierres et de blocs, les éboulements, les coulées boueuses et les laves torrentielles

Ces différents mouvements de terrain peuvent être favorisés par le changement climatique avec son impact sur la pluviométrie, l'allongement de la sécheresse estivale, le mouvement des nappes phréatiques et l'évolution du niveau de la mer.

QUELS SONT LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS ?

Les grands mouvements de terrain étant souvent peu rapides, les victimes sont, fort heureusement, peu nombreuses. En revanche, ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens et au patrimoine sont considérables et souvent irréversibles.

Les effets du retrait gonflement des sols argileux à l'occasion des sécheresses sont énormes sur le plan économique ; ces dommages représentent le 2^{ème} poste des demandes d'indemnisation au titre du régime des catastrophes naturelles. Les mouvements de terrain rapides et discontinus (effondrement de cavités souterraines, chutes de blocs, coulées boueuses), par leur caractère soudain, augmentent la vulnérabilité des personnes. Ces mouvements de terrain ont des conséquences sur les infrastructures (bâtiments, voies de communication...), les réseaux d'eau, d'énergie ou de télécommunications, allant de la dégradation à la ruine totale ; ils peuvent entraîner des pollutions induites lorsqu'ils concernent une usine chimique, une station d'épuration...

Les mouvements de terrain, qu'ils soient lents ou rapides, peuvent entraîner un remodelage des paysages. Celui-ci peut se traduire par la destruction de zones boisées, la déstabilisation de versants ou la réorganisation de cours d'eau.. Les coulées de boues résultent de l'évolution des glissements et prennent naissance dans leur partie aval. Ce sont alors des mouvements rapides d'une masse de matériaux remaniés.

L'historique sur la commune

2 mouvements de terrains en 2005 et un en 2013.

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE :

- Repérage des zones exposées
- Maîtrise de l'aménagement et de l'urbanisation
- Information préventive des populations

QUE FAIRE ?



- Pour le retrait-gonflement des argiles :

~avant la construction de sa maison, se renseigner sur la présence d'argile dans les sols et se

~référer aux recommandations des guides édités par le ministère de la Transition écologique et solidaire

~se renseigner, en mairie, de l'existence d'un PPRS (plan de prévention du risque sécheresse).

Le cas échéant, identifiez les mesures applicables à sa propriété et/ou son habitation

~détecter les signes précurseurs : fissures murales, poteaux penchés, terrains ondulés ou fissurés. Et en informez les autorités

Les conseils de comportement

Dans tous les cas, appliquer les réflexes de mise à l'abri et consignes générales.

Ne pas s'opposer au travail des sauveteurs qui proposent une évacuation.

- glissement de terrain : être vigilant sur les signes précurseurs (fissures sur les murs, poteaux ou clôtures penchés, terrains ondulés...)

- Fuir latéralement
- S'éloigner du point d'effondrement; ne pas revenir sur ses pas
- S'abriter dans un bâtiment non endommagé.

APRÈS :

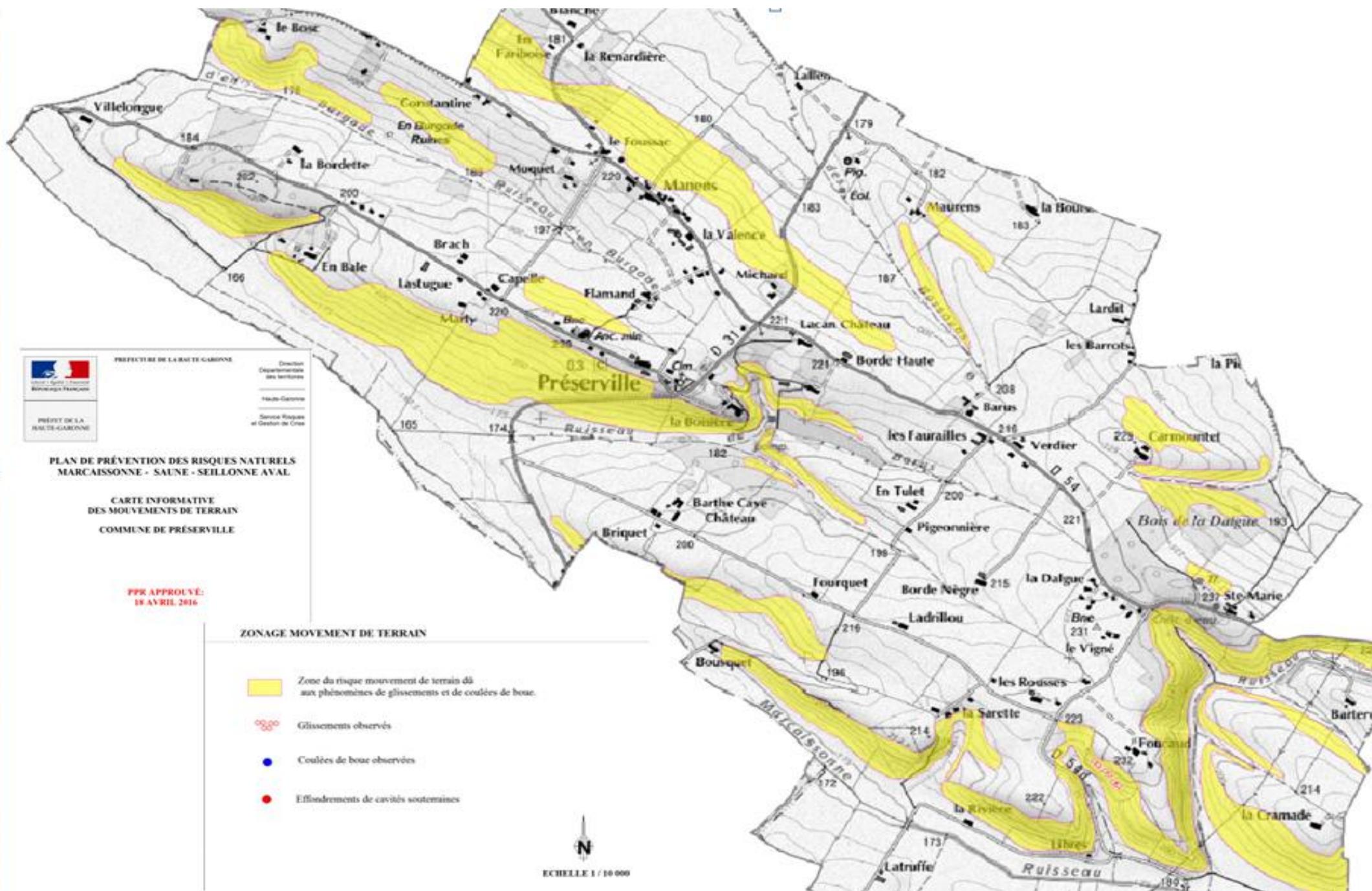
Informers les autorités.

S'INFORMER ?

- Service de Restauration des Terrains en Montagne. ONF
- Préfecture – SIRACEDPC <http://www.haute-garonne.gouv.fr/risquesmajeurs>
- DDEA
- DREAL
- Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)
- Portail de prévention des risques majeurs du Ministère de l'Écologie
<http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/mouvements-de-terrain/#/dpt/31>
- Base de données nationale sur les mouvements de terrain
<http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/cavites-souterraines#/dpt/31>
- Base de données sur le retrait-gonflement des sols argileux
<http://www.argiles.fr>

Rappel des consignes de sécurité





Risque nucléaire



Le risque nucléaire correspond à l'exposition (interne ou externe) des populations, des biens ou de l'environnement à des rayons ionisants. L'accident nucléaire entraîne un risque de propagation de substances radioactives dans l'atmosphère, le sol et l'eau.

Notre commune n'est pas directement soumise aux effets directs d'un accident nucléaire (irradiations), car elle est située à environ 90 Km à vol d'oiseau de la centrale nucléaire la plus proche (Golfech). En cas d'accident dans la centrale, la commune pourrait être touchée par les retombées radioactives transportées par le vent qui peuvent se fixer sur la glande thyroïde et augmenter le risque de cancer de cet organe. La prise de comprimés d'iodure de potassium stable protège efficacement la thyroïde par saturation, en empêchant l'iode radioactif de s'y concentrer : la thyroïde est alors préservée.

Selon le cas, en complément des mesures ordonnées par le préfet (confinement, évacuation,...), la commune s'est organisée pour distribuer les comprimés d'iodure de potassium stable conformément aux instructions transmises par le Préfet.

QUE FAIRE ?



Consignes générales :

- Se mettre à l'abri
- Écouter la radio
- Respecter les consignes

Consignes spécifiques au risque nucléaire :

AVANT

- Connaître les risques

PENDANT

- La première consigne est le **confinement**. **Mettez-vous à l'abri dans** un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres et coupez la ventilation.
- **Si vous êtes dans un véhicule**, gagner un abri (immeuble, logement..) le plus rapidement possible. Un véhicule n'est pas une bonne protection.
- **Ne touchez pas aux objets** (à son véhicule notamment), aux aliments, à l'eau.
- **S'il pleut**, laissez à l'extérieur tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie (parapluie, chaussures, manteau, imperméable...).
- **Tenez-vous informé** (radio, site et réseaux sociaux Préfecture).
- Suivre les consignes des autorités en matière d'administration d'iode stable.
- L'évacuation peut être commandée secondairement par les autorités (radio ou véhicule avec haut-parleur). Munissez-vous du kit d'urgence que vous aurez préparé au préalable. Pendant l'évacuation, respectez les consignes de circulation.
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**. Ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques en milieux scolaire et périscolaire. Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille s'ils sont à l'extérieur.
- **Évitez de téléphoner** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours.

APRÈS

- Ne consommer ni fruits, ni légumes, ni eau du robinet sans l'aval des autorités.
- Suivre les instructions des autorités en ce qui concerne la distribution de comprimés d'iode stable.
- **Faire un nettoyage renforcé de l'intérieur des bâtiments.**
- **Limitez la fréquentation des espaces verts et forestiers** car ces espaces sont susceptibles d'être plus fortement contaminés.

S'INFORMER ?

- Préfecture – SIRACEDPC <http://www.haute-garonne.gouv.fr/risquesmajeurs>
- Mairie
- Service Départemental d'Incendie et de Secours
- DREAL
- DDT
- SAMU : 15
- Gendarmerie
- Le site internet de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire : www.irsn.org
- Le site internet de l'Autorité de Sûreté Nucléaire : www.asn.fr



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les arrivées d'air



Écoutez la radio pour connaître les

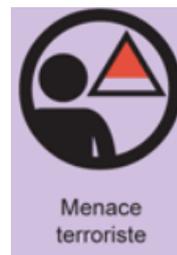


N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas : libérez les lignes tél

Risque terroriste



Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages, ...) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système.
Le terrorisme est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

N'importe quelle commune peut être impactée par une menace terroriste.

Des cibles particulières :

- espaces scolaires ;
- transports collectifs de personnes ;
- espaces publics ou à forte affluence, lieux culturels et de loisirs ;
- centres commerciaux ;
- organes de presse ;
- lieux de culte ;
- sites industriels ;
- représentants des institutions publiques nationales ou internationales.

La commune participe à la prévention de la radicalisation en lien avec les services de l'État, des attentats et à la mise en œuvre du plan Vigipirate.

Rappel :

Le plan VIGIPIRATE est un plan de vigilance, de prévention et de protection ayant pour objet la lutte contre la malveillance terroriste.

- la **vigilance** est liée à la connaissance de la menace terroriste et à sa juste prise en compte afin d'ajuster les comportements de chacun et les mesures de protection ;
- la **prévention** s'appuie sur la sensibilisation des agents de l'Etat, des opérateurs et des citoyens à la menace terroriste, sur leur connaissance de l'organisation du dispositif national et sur la bonne préparation des moyens de protection et de réponse ;
- la **protection** repose sur un large éventail de mesures, qui doivent pouvoir s'adapter en permanence à la situation afin de réduire les vulnérabilités sans induire de contraintes disproportionnées sur la vie économique et sociale de la Nation.

Il se compose de deux parties :

- un document public, visant à informer la population des mesures de protection et de vigilance qui la concernent et à mobiliser l'ensemble des acteurs du plan (la partie publique du plan est disponible sur <https://www.gouvernement.fr/risques/menace-terroriste>) ;
- un document classifié « confidentiel défense », destiné aux pouvoirs publics et aux opérateurs d'importance vitale, comprenant toutes les précisions nécessaires à sa mise en œuvre.

LES NIVEAUX VIGIPIRATE



URGENCE ATTENTAT

vigilance et protection maximum en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique

Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat

Mesures exceptionnelles d'alerte de la population

Durée limitée à la gestion de crise



SÉCURITÉ RENFORCÉE - RISQUE ATTENTAT

face à un niveau élevé de la menace terroriste

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier

Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles

Pas de limite de temps définie



VIGILANCE

Posture permanente de sécurité valable en tout temps et en tout lieu

Nombreuses mesures permanentes de sécurité



Pour en savoir plus :
www.gouvernement.fr/vigipirate

QUE FAIRE ?



AVANT

- Au quotidien, surveillez vos effets personnels dans les lieux publics et signalez tout comportement ou objet suspect en appelant le 17
- Repérez les issues de secours lorsque vous entrez dans un lieu public
- Avant d'assister à une manifestation, renseignez-vous sur les modalités d'accès (fouille des sacs, interdiction des sacs volumineux...) et présentez-vous suffisamment en avance pour permettre ces contrôles.
- Formez-vous aux gestes qui sauvent. Votre intervention peut sauver des vies
- Prenez connaissance des moyens d'alerte.
- Apprenez les bons réflexes à adopter en cas d'alerte et les numéros d'urgence



LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE

LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24

112
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

SAPEURS-POMPIERS

15 SAMU
LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins

17
POLICE SECOURS

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

114
NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS

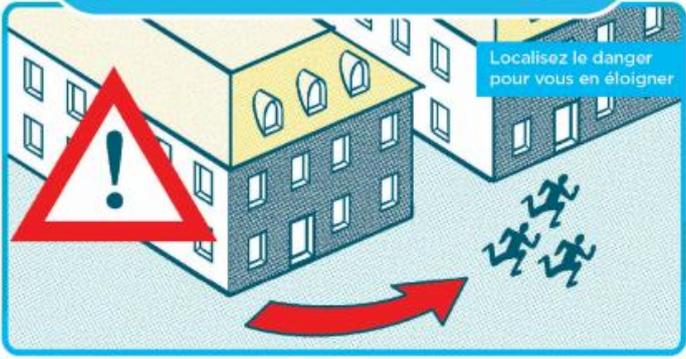
- Consultez les guides téléchargeables sur <http://www.haute-garonne.gouv.fr/risqueterroriste>
- informez-vous sur le site Stop-djihadisme <http://www.stop-djihadisme.gouv.fr> et le numéro vert 0 800 00 56 96 et signalez une situation inquiétante de radicalisation.

PENDANT

- N'encombrez pas les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale
- Limitez vos déplacements pour faciliter l'intervention des forces de l'ordre et de secours
- Respectez les consignes des autorités diffusées par la radio, la télévision, les sites et réseaux sociaux (comptes officiels).

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER
si c'est impossible
2/ SE CACHER



Localisez le danger pour vous en éloigner



1 Enfermez-vous et barricadez-vous



Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper



Ne vous exposez pas



Alertez les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger



2 Éteignez la lumière et coupez le son des appareils



3 Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol



4 **SINON**, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...)



5 Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone

QUE FAIRE EN CAS D'EXPOSITION À UN GAZ TOXIQUE

AVANT L'ARRIVÉE DES SECOURS, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER LA VIE...

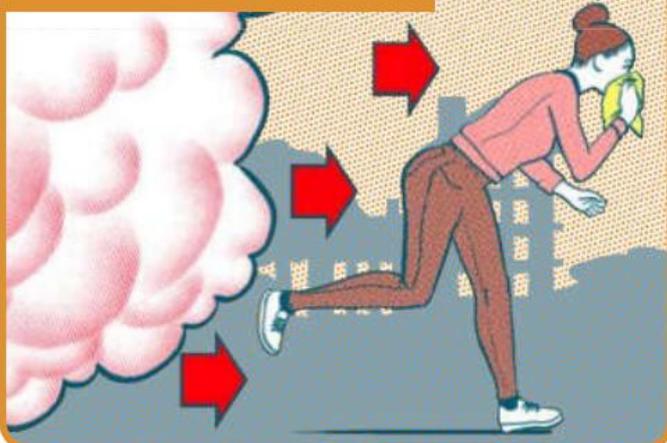
1 Protégez votre nez et votre bouche par tous les moyens possibles : mouchoir, foulard ou tissu humides



2 Même si vous vous sentez mal, ne vous allongez pas, ne vous asseyez pas, vous pourriez ne plus vous relever.



3 Quittez rapidement les lieux semblant présenter un danger (si odeur anormale, si des personnes larmoient ou font des malaises...)



4 Si vous apercevez des gens en train de s'évanouir ou de suffoquer, aidez-les à sortir de la zone sans revenir sur vos pas.



5 Une fois à distance et à l'abri, retirez délicatement votre première couche de vêtements, sans en toucher l'extérieur et cherchez à les isoler, si possible dans un sac plastique (type sac poubelle) ou sinon les mettre au sol à distance de soi et les indiquer à l'arrivée des secours. Si vous le pouvez déshabillez-vous complètement et lavez-vous les mains à l'eau et au savon.



6 Utilisez votre portable uniquement pour alerter les secours en précisant votre emplacement et s'il faut intervenir rapidement sur un cas grave.

Pompiers : 18 ou 112
SAMU : 15

18
112
15

114



7 Ne rentrez surtout pas chez vous. Ne vous rendez pas de vous-même à l'hôpital. Attendez impérativement les secours et suivez leurs consignes, vous risqueriez de contaminer vos proches !



8 Les services de secours organisent un point de rassemblement où des soins vous seront donnés.



APRES

- Si vous faites partie de la famille d'une victime, rendez-vous au centre d'accueil des familles (CAF) (lieu communiqué par les autorités à la suite d'un attentat) afin de recevoir des informations sur vos proches
- Vous pouvez appeler le 08VICTIMES au **08 842 846 37** (7 jours sur 7) : point d'entrée unique pour toutes les victimes, cette plateforme pourra vous orienter vers l'une des associations d'aide aux victimes conventionnées par le ministère de la Justice sur l'ensemble du territoire
- Vous pouvez également vous informer auprès du Guichet Unique d'Information et de Déclaration (GUIDE) pour les victimes : <http://www.gouvernement.fr/guide-victimes>



Vous y trouverez des informations pour :

- accéder à un SOUTIEN psychologique
- contacter une association d'AIDE aux victimes
- FACILITER vos démarches
- déposer PLAINTÉ ou vous constituer partie civile
- demander une INDEMNISATION au fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI) (<http://www.fondsdegarantie.fr>) ...

POUR PLUS D'INFORMATIONS

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/risqueterroriste> (l'ensemble des liens et documents utiles sont répertoriés sur cette page dédiée du site internet de la préfecture)

<https://www.gouvernement.fr/risques/menace-terroriste>

<http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>

<http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html>

Page du Ministère de l'éducation nationale dédiée aux consignes de sécurité applicables dans les établissements scolaires

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Alerte-et-informations-a-la-population>

LE NUMÉRO VERT STOP-DJIHADISME, COMMENT ÇA MARCHE ?

1.

Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation

0 800 005 696 Service & appel gratuits

Du lundi au vendredi, de 9h à 18h

Ce numéro gratuit permet à ceux qui s'interrogent ou s'inquiètent d'un possible embrigadement de l'un de leurs proches d'avoir un entretien détaillé afin d'établir un diagnostic.

2.



Des gendarmes, des policiers réservistes et un psychologue spécialement formés répondent aux questions, conseillent sur la marche à suivre et évaluent le degré de radicalisation de la personne.

4.



A la préfecture, l'état-major de sécurité décide et organise le suivi des cas les plus inquiétants.

3.



Les signalements les plus préoccupants sont réorientés vers les services compétents placés sous l'autorité des préfets, dans chaque département. 500 agents publics ont été spécialement formés.

5.

Selon l'urgence d'intervention ou d'accompagnement, l'état-major active :



un traitement psychiatrique



un travail de prévention, d'accompagnement psychologique



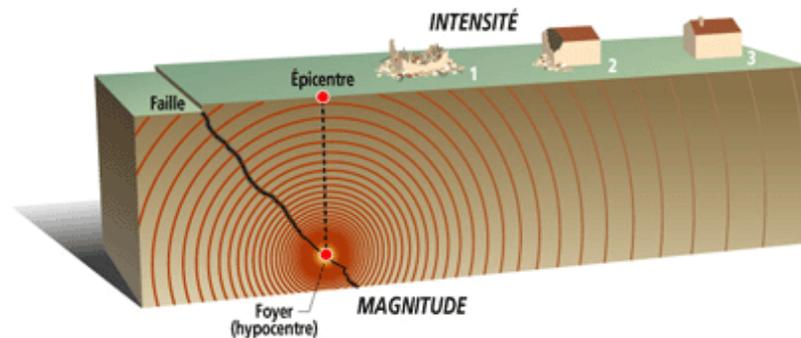
une action des services de sécurité

Le risque sismique



Qu'est ce qu'un séisme ?

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.



Un séisme est caractérisé par:

- son foyer ou hypocentre, région où se produit la rupture et d'où partent les ondes sismiques
- son épïcéntré, point terrestre à la verticale du foyer où l'intensité est la plus importante
- sa magnitude, énergie libérée par le séisme, mesurée par l'échelle de Richter
- son intensité, mesure des effets et dommages causés par le séisme en un lieu donné; les conditions topographiques ou géologiques du site peuvent amplifier l'intensité d'un séisme.
- la fréquence et la durée des vibrations
- la faille provoquée, souterraine ou en surface. Les dégâts qui en résultent peuvent être une dégradation ou ruine des bâtiments mais aussi des phénomènes annexes comme des glissements de terrains, des chutes de blocs, des avalanches, des raz-de-marée ..

Les conséquences d'un séisme sont multiples :

- sur l'homme : risque naturel meurtrier par ses effets directs (chutes d'objet, de bâtiments...) et indirects (mouvement de terrain, raz-de-marée...), impact psychologique
- sur l'économie : un séisme et ses éventuels phénomènes annexes peuvent engendrer la destruction, la détérioration ou l'endommagement des habitations, des usines, des ouvrages (ponts, routes, voies ferrées...), la rupture des conduites de gaz provoquant des incendies ou explosions.
- sur l'environnement : modifications généralement modérées du paysage

L'historique et risque des séismes sur la commune

Pas d'historique. Risque très faible.

QUE FAIRE ?



Les conseils de comportement

Dans tous les cas, appliquer les réflexes de mise à l'abri et consignes générales.

Ne pas s'opposer au travail des sauveteurs qui proposent une évacuation.

AVANT :

- S'informer

Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)

Bureau Central Sismologique Français (BCSF)

Le site gouvernemental consacré au plan séisme : <http://www.planseisme.fr/>

Pour en savoir plus sur le risque sismique, consultez le site du ministère de l'écologie : <http://www.prim.net/packsismique/>

Le site du bureau central sismologique français : <http://www.franceseisme.fr/>

Le site du Réseau National de Surveillance Sismique : <http://renass.unistra.fr/>

Préfecture <http://www.haute-garonne.gouv.fr/risquesmajeurs>

- Se conformer aux recommandations de construction.
- Repérer les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité.
- Repérer un abri.
- Fixer les meubles lourds.

PENDANT LA PREMIERE SECOUSSE :

- Se mettre à l'abri près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous un meuble solide , s'éloigner des fenêtres (risque de bris de vitres).
- S'éloigner de ce qui peut s'effondrer.
- En voiture, s'arrêter à distance de construction, d'arbres ou de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

ATTENTION : après la première secousse il peut y en avoir d'autres.



APRES :

- Couper l'eau, le gaz et l'électricité, ne pas fumer.
- Évacuer les bâtiments prudemment.
- Ne pas prendre l'ascenseur.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école.
- S'éloigner de ce qui peut s'effondrer.

Rappel des consignes de sécurité



En cas de crise grave

Twitter assurera une visibilité toute particulière aux messages du ministère de l'Intérieur. Un bandeau spécial pourra apparaître au-dessus du fil de chaque utilisateur.

Il est recommandé aux utilisateurs de Twitter de s'abonner au nouveau compte @Beauvau_alerte et d'en activer les notifications afin d'être informé en cas d'événement majeur de sécurité publique ou civile et de recevoir des consignes comportementales adaptées.

Les messages d'alerte et de prévention seront également diffusés de façon prioritaire par Facebook et Google mais aussi par certains canaux de communication de Vinci Autoroutes, Radio France et France Télévisions. Ceci complète les dispositifs d'alerte et d'information déjà existant (sirènes, messages radios préformatés...) utilisés par l'État, les collectivités territoriales et les opérateurs.



FR-Alert : le dispositif d'alerte à la population française

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15732>

FR-Alert, le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations, permet d'envoyer des notifications sur le téléphone mobile des personnes présentes dans une zone confrontée à un grave danger (catastrophe naturelle, accident biologique, chimique ou industriel, acte terroriste...) afin de les informer sur la nature du risque, sa localisation et sur les comportements à adopter pour se protéger.

Le dispositif FR-Alert repose sur la technologie de diffusion cellulaire (« *cell broadcast* »). Les messages d'alertes sont diffusés sous la forme d'ondes radio par les antennes de télécommunication et non pas par SMS, afin d'éviter de saturer le réseau en cas d'envoi à un grand nombre de personnes. La diffusion cellulaire fonctionne sur la 4G (5G à l'avenir), ce qui exclut les téléphones classiques (non smartphones). Vous ne la recevez pas si votre smartphone est en mode avion ou éteint.

Des informations complémentaires relatives à l'évolution de la situation ainsi que la fin de l'alerte sont diffusées par notification, dans la même zone géographique.

Ce dispositif complète le système d'alerte et d'informations des populations (SAIP) qui comprend plus de 2 000 sirènes raccordées à un logiciel de déclenchement à distance, la mobilisation des télévisions et radios pour la diffusion des messages d'alerte et celle des comptes institutionnels sur les réseaux sociaux.

LES PRINCIPALES

CONSIGNES A RETENIR

Inondation



Mouvement de terrain



Séisme



Tempête



Risque nucléaire



RENSEIGNEMENTS UTILES

Les numéros d'urgence

112	N° Urgence européen
15	SAMU
18	SDIS (Pompiers)
17	Gendarmerie
05 62 18 62 62	Réseau 31 (eau potable)
09 72 67 50 31	ENEDIS (coupure d'électricité 24 h/7 j - appel non surtaxé)
05 34 45 36 45	Préfecture de la Haute Garonne

Mairie

Ouverte le mardi de 13h30 à 18h30 Le jeudi et le vendredi de 13h30 à 18h30

Téléphone **05 61 83 82 28**

accueil@preserville.fr

Astreinte **07 86 03 51 12**

Les sites internet utiles

- **Site Internet Météo France vigilance météorologique**
<http://france.meteofrance.com/vigilance/>
Répondeur téléphonique non surtaxé de vigilance météorologique de Météo France : 05.67.22.95.00
- **Site Internet national de vigilance crues VIGICRUES (cartes de vigilance)**
<http://www.vigicrues.gouv.fr/>
- Répondeur téléphonique de la DREAL (Direction Régionale Environnement Aménagement Logement) PUBLIC : 0 820 100 110.

PRESEVILLE

HAUTE-GARONNE
REGION OCCITANIE



RISQUE INONDATION



RISQUES METEOROLOGIQUES



MOUVEMENTS DE TERRAIN



RISQUE SISMIQUE



RISQUE NUCLEAIRE



RISQUE TERRORISTE

En cas de danger ou d'alerte

1. abritez-vous

take shelter

resguardes

2. écoutez la radio

listen to the radio

escuche la radio

Sud radio : 101,8 MHz

France info : 105,5 MHz

3. respectez les consignes

Follow the instructions

respete las consignas

> n'allez pas chercher vos enfants à l'école

Don't seek your children at school

No vaya a buscar a sus niños a la escuela

Pour en savoir plus consultez à la mairie :

- Le DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs
- Le PPRn : Plan de Prévention des Risques naturels
- Le DICRIM : Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs

sur internet : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/risquesmajeurs>

<https://www.commune-preserville31.fr/fr/index.html>

**KIT D'URGENCE -
AUTOPROTECTION DU
CITOYEN**

SOYEZ ACTEURS DE VOTRE SÉCURITÉ ET DE CELLE DE VOTRE ENTOURAGE.



PRÉPAREZ VOTRE **KIT D'URGENCE** En situation de crise

Il est important d'avoir chez soi un kit d'urgence à utiliser si les réseaux d'eau courante, d'électricité, de téléphone sont coupés. Préparez les équipements de première nécessité dans un sac d'urgence et rangez-le dans un endroit facilement accessible et connu de tous les membres de votre foyer.



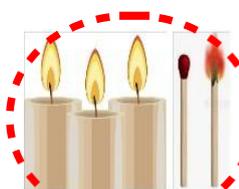
Eau
Plusieurs litres / pers
en petites bouteilles



Outils de base
Couteau de poche



Nourriture de secours
barres énergétiques,
fruits secs, conserves
petits pots pour bébé...



Bougies
avec allumettes ou
briquets



**Radio à piles ou
Radio solaire à
manivelle dynamo /
port USB**



Trousse médicale
Compresses, bandes,
antiseptique en spray,
sparadrap, paracétamol,
hermétique
produits
hydroalcooliques
pour les mains,
vos médicaments de
traitement en cours ou
d'urgence



**Produits d'hygiène et
pour bébé**



**Téléphone chargé
+ chargeur**



**Doubles clés
maison et voiture**



**Argent liquide
carte de crédit
placés dans
un sac plastique**



Jeux et jouets



**Vos papiers d'identité
et objets précieux
+ photocopie des papiers**



**Vêtements chauds
et chaussures de rechange
placées dans un sac plastique
hermétique**



Couvertures

Autoprotection du citoyen

Dans une situation d'urgence, vous aurez besoin de certains articles essentiels. Vous devrez peut-être vous débrouiller sans source d'énergie ni eau courante. Préparez-vous à être autosuffisant pendant au moins 72 heures. Vous avez peut-être déjà certains des articles nécessaires en votre possession, tels qu'une lampe de poche, une radio à piles ou à manivelle, de la nourriture, de l'eau et des couvertures. L'important, c'est de bien organiser votre matériel pour le trouver rapidement. Seriez-vous capable de trouver votre lampe de poche dans le noir? Veillez à ce que votre trousse soit facile à transporter. Gardez-la dans un sac à dos, dans un sac de sport ou dans une valise à roulettes à portée de la main, dans un endroit facilement accessible, par exemple dans le placard près de la porte d'entrée. Assurez-vous que tous les membres de la famille savent où se trouve la trousse d'urgence



Trousse d'urgence de base

- Eau – prévoir au moins deux litres par jour par personne. (Utilisez des petites bouteilles qui seront plus faciles à transporter en cas d'ordre d'évacuation)
- Aliments non périssables comme de la nourriture en conserve, des barres énergétiques et des aliments déshydratés (n'oubliez pas de remplacer l'eau et les aliments une fois par an)
- Ouvre-boîte manuel
- Lampe de poche et piles ou lampe dynamo
- Bougies et allumettes ou briquet (placez les bougies dans des contenants robustes)
 - Radio à piles ou à manivelle (et piles de rechange)
- Trousse de premiers soins
- Articles particuliers tels que des médicaments obtenus sur ordonnance, de la préparation pour nourrissons et de l'équipement pour les personnes handicapées
- Clés supplémentaires pour la voiture et la maison
- Argent comptant en petites coupures (Les guichets automatiques et les réseaux bancaires pourraient ne pas fonctionner pendant une urgence ou une panne de courant. Vous pourriez avoir du mal à utiliser vos cartes de crédit.)

Autres articles recommandés

- Vêtements et chaussures de rechange pour tous les membres de la famille
- Sac de couchage ou couverture pour tous les membres de la famille
- Sifflet (pour attirer l'attention au besoin)
- Sacs poubelles (hygiène personnelle)
- Papier wc et autres articles d'hygiène personnelle
- Gants de protection
- Outils de base (marteau, pinces, clef, tournevis, attaches, gants de travail)

DEMARCHES D'INDEMNISATION

Quelle qu'en soit l'origine, vous devez déclarer le sinistre à votre assureur multirisque habitation (si possible par recommandé avec AR) **dans les cinq jours** après en avoir eu connaissance. En cas de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, le délai expire dix jours après la publication de l'arrêté interministériel au Journal officiel.

Vous devez ensuite lui transmettre **un état estimatif** des pertes, accompagné de tout document justificatif (photos, factures d'achat ou de réparation, expertise, acte notarié, etc.).

Il peut vous dispenser de fournir un devis en mandant un expert avant le début des travaux de remise en état.

Dans la mesure du possible, conservez les objets endommagés jusqu'au passage éventuel de l'expert. L'assureur peut aussi vous autoriser à réparer vous-même les dégâts. Dans ce cas, vous devrez lui fournir les factures des matériaux.

La demande de **reconnaissance de l'état de catastrophe** naturelle est faite par le Maire :

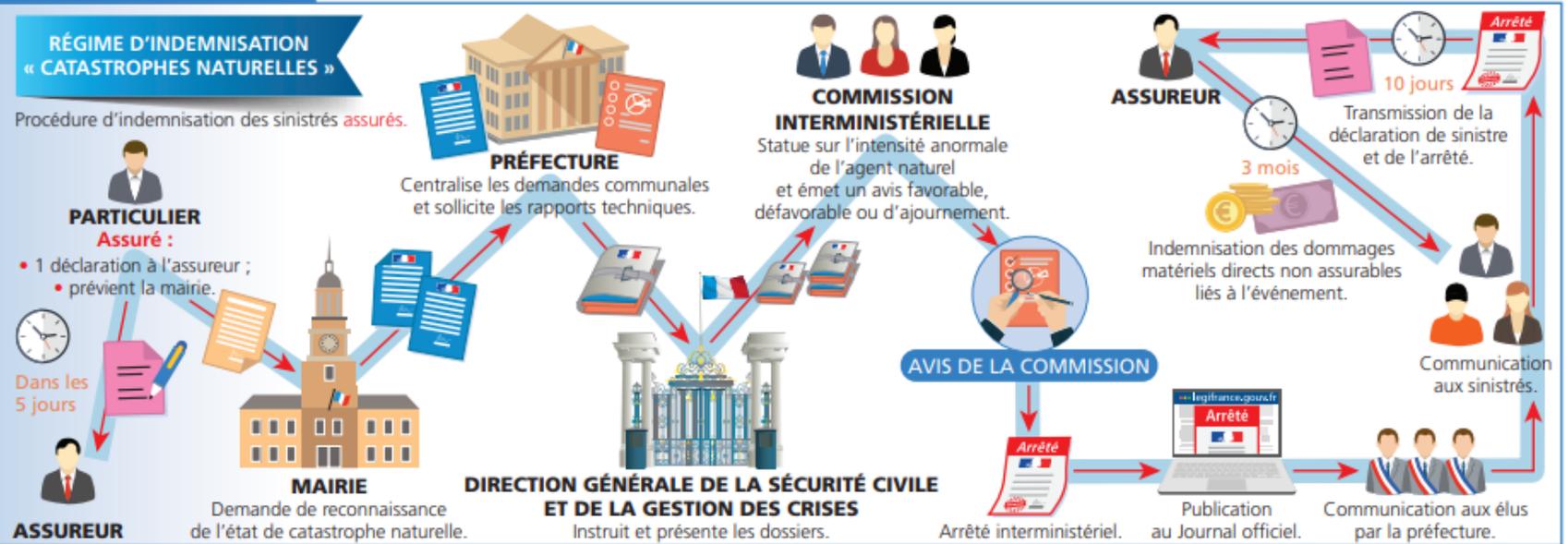
Les administrés doivent se faire connaître auprès de la mairie. La demande doit être complète, avec notamment la date et l'heure du phénomène et le nombre de bâtiments endommagés.

La Préfecture fait ensuite des demandes de rapports techniques (notamment rapport météorologique auprès de Météo France). Le délai d'instruction des demandes est de plusieurs mois. Les demandes pour le phénomène "sécheresse/réhydratation des sols" de l'année N, sont étudiées en milieu d'année N+1.

En cas de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, la Préfecture informe les communes concernées qui informent leurs administrés

DISPOSITIFS D'INDEMNISATION DANS LE CAS DE CATASTROPHES NATURELLES

LA PROCÉDURE ORDINAIRE.



FONDS DE SECOURS D'EXTRÊME URGE

Complément financier destiné aux victimes « sans ressource et ayant tout perdu » (assurés et non assurés) en cas de catastrophe de grande ampleur.

LA PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE - En cas d'extrême urgence et sur décision gouvernementale.

